

DEC221132INP**Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2022 dans les unités de l'Institut de physique****LE DIRECTEUR,**

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision DEC211449INP du 07 avril 2021 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut de physique.

DECIDE :**Article 1^{er}**

Au titre de l'année 2022, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut de physique sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut de physique susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2022 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge la décision DEC211449INP du 07 avril 2021 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut de physique.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut de physique listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 23 mars 2022

Thierry DAUXOIS

Directeur



ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut de physique

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	Toutes activités de suivi, montage, réglage, maintenance et exploitation d'expériences et équipements sur sites nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Situations administratives exceptionnelles	Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

ANNEXE 2 : Unités relevant de l'institut de Physique susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2022

Situations d'emplois/Activités	Délégation régionale	Unités	Acronyme	Directeur/ Directrice d'unité
Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations	DR4	UMR9001	C2N	Giancarlo FAINI
	DR14	UPR8011	CEMES	Alain COURET
	DR20	UPR10	CRHEA	Philippe BOUCAUD
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	DR2	UMR8213	LPEM	Dimitri RODITCHEV
	DR2	UMR8552	LKB	Antoine HEIDMANN
	DR4	UMR8502	LPS	Pascale FOURY-LEYLEKIAN
	DR4	UR1	SOLEIL	Jean DAILLANT
	DR6	UMR6303	ICB	Stéphane GUERIN
	DR11	UPR3228	LNCMI	Charles SIMON
	DR11	UPR2940	NEEL	Laurence MAGAUD
	DR19	UMR6252	CIMAP	Isabelle MONNET
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service ;	DR20	UPR10	CRHEA	Philippe BOUCAUD
	DR2	UMR8552	LKB	Antoine HEIDMANN
	DR4	UMR8214	ISMO	Thomas PINO
	DR6	UMR6303	ICB	Stéphane GUERIN
	DR11	UMR5493	LPMMC	Sergey SKIPETROV
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	DR20	UPR10	CRHEA	Philippe BOUCAUD
	DR2	UMR7588	INSP	Massimiliano MARANGOLO
	DR2	UMR8213	LPEM	Dimitri RODITCHEV
	DR2	UMR8552	LKB	Antoine HEIDMANN
	DR4	UMR8214	ISMO	Thomas PINO
	DR4	UMR12	LLB	Eric ELIOT
	DR4	UMR7605	LULI	Patrick AUDEBERT
	DR4	UMR8635	GEMaC	Alain LUSSON
	DR4	UMR8502	LPS	Pascale FOURY-LEYLEKIAN
	DR6	UMR6303	ICB	Stéphane GUERIN
	DR11	UPR2940	NEEL	Laurence MAGAUD
	DR7	UMR5672	LPENS-L	Jean-Christophe GEMINARD
	DR19	UMR6252	CIMAP	Isabelle MONNET
Situations administratives exceptionnelles.	DR07	UMR5672	LPENS-L	Jean-Christophe GEMINARD
	DR6	UMR6303	ICB	Stéphane GUERIN